



L'an deux mille vingt et un le quatorze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 4/12/2021

**Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Catherine LESNES, Catherine MOULIN,
Régis MOREL, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.

M. Francis Hozelle se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **Francis HOEZELLE**

**DCM 2021/72 : Désignation des membres du conseil d'administration du centre
communal d'action sociale (CCAS).**

Suite à l'élection de quatre nouveaux et nouvelles conseiller-es municipaux le 28
novembre 2021, Madame la maire informe le conseil qu'il est nécessaire de
procéder à l'élection de nouveaux ou nouvelles membres du CCAS. Par
délibération du conseil municipal en date du 16 juin 2020, il avait été décidé de
fixer à 5, le nombre de représentants de la commune au CCAS. Suite à la
démission de deux conseillères municipales, Madame Leigh FAULKNER et
Madame Mathilde HOUZE, il convient d'élire 2 nouveaux membres.

Nathalie VERGEON et Olivier MARTIN proposent leurs candidatures.

Le conseil municipal désigne à 10 voix pour, Madame Nathalie VERGEON en
qualité de membre du CCAS, puis désigne à 10 voix pour Monsieur Olivier
MARTIN en qualité de membres du CCAS.

À Faux la Montagne, le 15/12/2021

La Maire

C MOULIN

